



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 14/2022

Vevey, le 13 juin 2022

Ouverture d'un compte d'attente au bilan de la Ville pour financer l'étude d'une construction sur la parcelle 526 aux Monts-de-Corsier en lieu-dit "En Salauroz"

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commune de Corsier étant en phase de révision de son Plan directeur communal, un projet doit lui être présenté afin que la partie constructible de la parcelle 526, propriété de la Ville de Vevey aux Monts-de-Corsier en lieu-dit « En Salauroz » (partie sud comme indiqué sur le croquis ci-annexé), ne soit pas déclassée en zone agricole et ses droits à bâtir, accordé par le plan partiel d'affectation actuel, définitivement perdus.

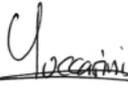
Si la Municipalité a déjà confirmé aux autorités de Corsier vouloir disposer de possibilités de construire sur la parcelle, elle doit maintenant soumettre son plan d'intention.

Le bureau d'architecture Nomad a été mandaté par la Ville pour accompagner ses services dans cette démarche. Ce bureau a déjà collaboré avec la Ville pour établir une première esquisse de projet sur la parcelle, en lien avec les besoins des écoles de Vevey de développer des activités hors murs en milieu naturel et les sollicitations d'associations et de privés pour développer des projets de type permacole.

Conformément aux autorisations générales et compétences financières accordées à la Municipalité, elle a décidé d'ouvrir un compte d'attente au bilan de la ville, de Fr. 50'000.-, afin de couvrir les frais précités jusqu'au dépôt d'un préavis au Conseil Communal, qui interviendra courant 2023.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 13 juin 2022.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire adj.



Yvan Luccarini Chloé Milner

Municipale déléguée : Mme Laurie Willommet, Service de la famille, de l'éducation et du sport

Annexe : mentionnée

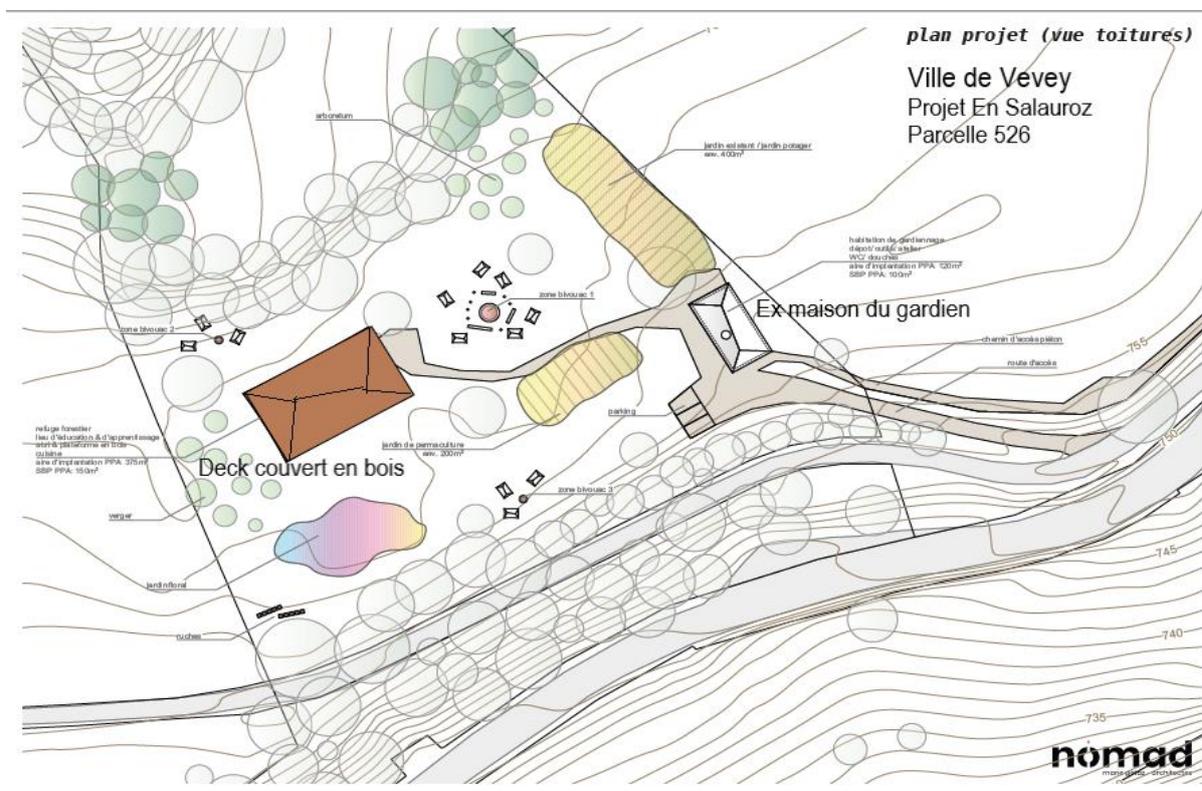


image refuge forestier n°1

Esquisse deck couvert

